

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 MARS 2025**

Délibération n°2025.03.056

Fixation de la redevance pour l'occupation provisoire du parking de l'espace Carat dans le cadre de la convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de la SAS Maroquinerie du Sud-Ouest

LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis salle Joséphine Baker, 1 place de l'Hôtel de ville à Gond-Pontouvre suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 mars 2025

Secrétaire de Séance: Francis LAURENT

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **13**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel BUISSON à Nathalie DULAIS, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Denis DUROCHER à Thierry ROUGIER, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Hélène GINGAST à Monique CHIRON, Fabienne GODICHAUD à Thierry MOTEAU, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Vincent YOU à Xavier BONNEFONT, Zalissa ZOUNGRANA à Pascal MONIER,

Excusé(s):

Véronique ARLOT, Catherine BREARD, Sandrine JOUINEAU, Jean-Philippe POUSSET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.03.056**

Rapporteur : Monsieur ROY

FIXATION DE LA REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU PARKING DE L'ESPACE CARAT DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE LA SAS MAROQUINERIE DU SUD-OUEST

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : SE DÉVELOPPER DURABLEMENT

Enjeux : [30101 -3) POLITIQUE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

Non concerné

Suite à l'acquisition de parcelles sur le site de Bel Air et jouxtant l'espace Carat dans le cadre de la construction de la nouvelle maroquinerie, la Société par Actions Simplifiée Maroquinerie du Sud-Ouest fait construire une nouvelle maroquinerie et a exprimé le souhait de mutualiser 250 places de stationnement pour son personnel, dans un souci de sobriété foncière.

Une autorisation d'occupation temporaire du domaine public a ainsi été approuvée par décision n°395 du 11 janvier 2024.

Aujourd'hui, la SAS Maroquinerie du Sud-Ouest souhaite avoir l'usage d'un certain nombre de places de stationnement par anticipation à l'autorisation d'occupation temporaire. En effet, l'avancement des travaux de construction ne permet plus le stationnement sur ses parcelles et la société a demandé la possibilité d'utiliser le parking pour le stationnement de ses salariés en attendant la fin des travaux.

La redevance annuelle serait de 57 € HT pour une place de stationnement.

Il est donc proposé de mettre à disposition des places de stationnement pour une période de quatre mois à compter du 3 mars 2025 (période renouvelable par reconduction expresse).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

Ainsi, la redevance mensuelle sera calculée au prorata du nombre de places ainsi qu'au temps d'occupation, au profit de la Société par Actions simplifiée Maroquinerie du Sud-Ouest dont le siège social est situé bâtiment administratif n°5 route de Saint-Martin-le-Pin 24300 Nontron.

Je vous propose :

DE FIXER le montant de la redevance annuelle pour l'occupation d'une place de stationnement sur le parking de l'Espace Carat au profit de la Société par Actions simplifiée Maroquinerie du Sud-Ouest, à 57 € HT soit 68,40 € TTC.

D'IMPUTER la recette au budget annexe Espace Carat.

| | |
|---|---|
| <p>Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0</p> | <p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p> |
|---|---|

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025